

Monsieur le Maire informe l'assemblée que deux enfants dont les parents demeurent sur le Territoire de la Commune de Messein (Café Riva Bella et Ecluse n° 1) fréquentent l'école primaire Pierre Loti à Ludres Sud.

Ils sont inscrits pour partir avec leur classe en classe de mer à BREHEC le 8 Mai 1977.

Cette situation particulière ne permettait pas à la Commune de Ludres de supporter les frais entre le coût du séjour soit 1.267,00 Frs et la participation financière demandée aux parents en fonction du quotient familial.

Pour ces deux enfants la participation communale est de 1.796,00 Frs

Après accord avec la Commune de Messein et les parents, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée que la Commune de Ludres et la Commune de Messein supportent pour les deux enfants 598,33 Frs chacune, les parents acquitteront la différence en fonction de leur quotient familial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- La commune de Ludres s'engage à prendre à sa charge la somme de 598,33 Frs pour les 2 enfants de la Commune de Messein fréquentant l'école primaire Pierre Loti et allant en classe de mer.
- Il sera réclamé une somme équivalente à la Commune de Messein soit 598,33 Frs
- Les parents acquitteront la différence en tenant compte de leur quotient familial